

CONFERENCE SOCIALE MENSUELLE DE L'IAJP

Jeudi 19 février 2015

Thème : Réflexions socio-anthropologique et théologique sur les inégalités naturelles dans la création du genre humain

Par Dr. Jean-Marie Gomido BOTCHI

Anthropologue, Historien des Religions et Théologien

Introduction

Nous sommes invités à des « réflexions socio-anthropologiques et théologiques sur les inégalités naturelles dans la création du genre humain ». C'est du moins là notre sujet qui, au plan des termes de références, s'incruste dans une thématique bien évidemment plus large, celle du « principe des inégalités naturelles et du combat contre les injustices nées des inégalités naturelles au plan social ». Les termes de références nous contraignent par ailleurs à prendre en compte non seulement la dimension socio-anthropologique de ces inégalités, mais aussi leur dimension théologique. Si chacune de ces dimensions constitue déjà un champ autonome de réflexion, leur jonction dans le cadre des Conférences sociales mensuelles de *l'Institut des Artisans de Justice et de Paix* a pour but de consolider - entre les acteurs sociaux et en dépit des inégalités qui prévalent entre eux - le dialogue, le consensus et la tolérance en raison de ce qu'ils sont, d'une part, *sociologiquement* et *anthropologiquement* et, d'autre part, en raison de ce à quoi ils sont *théologiquement* appelés à être et à devenir davantage.

La problématique des inégalités naturelles s'avère en effet assez vaste et assez importante pour que l'on ne cherche pas à l'évacuer en cherchant à prendre, par exemple, pour « modèle » empirique et simpliste, les mains dont les doigts de taille, de fonction et de signification différentes ne sauraient du reste suffire à traduire avec adéquation les enjeux ici en cause. Le constat est que différentes sortes d'inégalités ont existé et subsistent encore dans nombre de sociétés ; et l'on pourrait, à la manière de MAURIN (2003 : 29-51), dresser le portrait des inégalités dans chaque pays ou, tout au moins, s'appliquer à comprendre ces inégalités dans différents secteurs dont, par exemple, les revenus, l'éducation, la formation continue, le chômage, la santé, le logement, le patrimoine, les pratiques culturelles, les vacances.

Ces inégalités qui tiennent à la nature ne sauraient cependant s'apprécier exclusivement à l'aune des pays où elles se laissent constater. En effet, il va falloir prendre en compte les terrains spécifiques de leur prévalence et, sans doute aussi, les aires culturelles qui conduiraient le chercheur à leurs racines. Il va surtout falloir s'intéresser aux dynamiques concrètes de ces inégalités ainsi qu'aux rapports de forces dont elles sont l'expression. Car, en définitive, le fond de la question des inégalités naturelles, ce sont non pas les choses, mais les hommes qui naissent égaux et se trouvent revêtus d'une dignité égale. Comment donc comprendre et expliquer ces inégalités ? Répondre à cette question revient

d'abord à élucider les notions ici en cause, à débattre ensuite de la dimension socio-anthropologique des inégalités naturelles et, enfin, à en examiner la dimension théologique.

1. Des notions de « création du genre humain » et d' « inégalité naturelle »

Outre les concepts isolés, ce sont surtout les groupes de concepts qu'il convient de prendre en compte, afin que puissent être adéquatement assumés leurs sens.

1.1 De la notion de « création du genre humain »

Si la notion de « *genre humain* » sert à désigner l'ensemble des hommes, et donc l'humanité, affirmer que celui-ci est une « création » relève d'un choix philosophique. Pour LALANDE (1926 : 194-195), par exemple, la création est la « production d'une chose quelconque, en particulier si elle est nouvelle dans sa forme, mais au moyen d'éléments préexistants ». Se référant à Albert LE GRAND et prenant comme modèle le monde, LALANDE écrit : « Si l'on admet que le monde n'est pas éternel, mais qu'il a commencé dans le temps, on appelle création ou création *ex nihilo* le fait par lequel il a acquis l'existence ». LALANDE (idem) perçoit enfin un troisième sens : celui de la « *création continuée* », naguère promu chez les scolastiques et les cartésiens, et qui « est l'action par laquelle Dieu conserve le monde dans l'existence, action qui est la même que celle par laquelle il l'a primitivement produit ».

FOULQUIE (1962 : 139-140) qui assume ces trois sens initie néanmoins la notion de « *créationisme* » pour désigner la « doctrine qui enseigne la création du monde par Dieu ». Il souligne cependant que ladite notion « s'oppose au monisme panthéiste et au dualisme ». Enfin, THINES et LEMPEREUR (1975 : 237) qui intègrent cette dernière notion dans le domaine des sciences humaines, la considèrent comme une « théorie explicative de l'origine des êtres vivants se référant à l'intervention d'une puissance divine ».

Ainsi, affirmer que le « genre humain » est une création relève par ailleurs d'un choix théologique. Et c'est principalement avec la contribution de AUVRAY (1981 : 222-229) que cet autre type de choix devient visible aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau Testament.

En effet, au plan de l'Ancien Testament, AUVRAY montre d'abord que Dieu est le créateur du ciel et de la terre et, mieux, le créateur du monde et de l'homme. Cette idée qui remonte en Israël à la plus haute antiquité, prévalait déjà en Orient « où s'est affirmée la révélation biblique, bien avant l'époque d'Abraham ». L'auteur le montre davantage encore en citant les lieux de cette prévalence : « En Egypte, le récit de la création par Atum était gravé sur les parois des Pyramides. En Mésopotamie, des textes akkadiens, dépendant eux-mêmes de traditions sumériennes, rapportaient plusieurs récits de la création. A Ugarit, le dieu suprême El était appelé le « créateur des créatures »... En Mésopotamie, rapporte l'auteur, l'origine du monde « se rattachait organiquement à la guerre des dieux que la mythologie situait au temps primordial ».

AUVRAY montre également que l'histoire sainte ne s'arrête pas au présent. Se référant aux prophètes Jérémie (31, 12 ; 31, 32 ; 31, 35), Isaïe (41, 20 ; 45, 8 ; 65, 17), Ezéchiel (36, 26-35) ainsi qu'au psaume (51, 12), l'auteur fait comprendre que l'histoire sainte avance vers une nouvelle création qui adviendra en Jésus-Christ.

De fait, le Nouveau Testament qui est une suite de l'Ancien Testament non seulement réaffirme que Dieu est le Créateur, mais associe étroitement Jésus-Christ au Dieu Père dans son activité créatrice. Jésus-Christ est d'ailleurs successivement présenté dans le Nouveau Testament comme « le seul Seigneur par qui tout existe et par qui nous sommes » (I Co 8, 6), le Principe des œuvres de Dieu (Ap 3, 14), la Sagesse de Dieu (I Co 1, 24), « resplendissement de sa gloire et effigie de sa substance (He 1, 3), « image du Dieu invisible et premier-né de toute créature » (Col 1, 15). Enfin, le Nouveau Testament n'hésite pas à présenter Jésus-Christ en insistant sur sa performativité langagière : il est celui qui « soutient l'univers par sa Parole puissante » (He 1, 3), car c'est en lui qu'ont été créées toutes choses et en lui qu'elles subsistent (Col 1, 16). Il est par ailleurs, dans les écrits johanniques, la Parole de Dieu, le Verbe qui existait dès le commencement avec Dieu avant de se faire chair au terme des temps (Jn 1, 1...14). Et, en tant que tel, il est « l'artisan, le modèle et la fin de toutes choses ». C'est sous ce rapport que le Christ englobe aussi bien le monde actuel que la création nouvelle qu'il inaugure. Il s'agit néanmoins d'une création nouvelle qui ne se perçoit qu'avec les yeux de la foi (Ap 21, 1-5).

1.2 De la notion d'« inégalité naturelle »

Pour ROBERT (1993 : 1306), l'inégalité c'est bien évidemment le défaut d'égalité, c'est-à-dire, en un sens réel, la différence, la disparité, le déséquilibre et même la disproportion. ROBERT (idem) explique par ailleurs l'inégalité par le défaut d'uniformité, de régularité. Cependant, les auteurs qui ont cherché à élucider la notion d'inégalité, en évitant de la définir à la manière d'un dictionnaire, en sont venus pour la plupart à décortiquer ladite notion en établissant, comme GRAWITZ (1999 : 226), une typologie. En effet, celle-ci distingue :

- *l'inégalité sociale* qui est un « phénomène social de différenciation entre les individus que chaque société interprète à sa manière » ;

- *l'inégalité des chances* ; l'auteur qui ne prend pas la peine de définir la notion de « chance », souligne toutefois le décalage, dans les milieux scolaires, entre les espoirs de succès pour tous les apprenants et les inégalités d'opportunité pour y parvenir ;

- *l'inégalité des sexes* : elle s'observe à travers à travers « l'image que la société impose aux femmes », laquelle image ne les incite pas à s'orienter vers des diplômes et des situations élevées » ; en raison de ce type d'inégalité, les femmes « se heurtent à de nombreuses réticences masculines ». GRAWITZ (ibidem) insinue que la rubrique de l'inégalité des sexes devrait faire l'objet d'une pluridisciplinarité (notamment la sociologie et la psychologie sociale), afin d'être convenablement appréhendée ; d'autres auteurs, à l'instar de DEKEUWER-DEFOSSEZ (2003 : 69-86), examine autrement cette problématique en faisant de l'égalité des sexes une « question juridique » ;

- *l'inégalité économique* : GRAWITZ (ibidem) constate qu'autour de ce type d'inégalité il y a un « vieux débat » où la partition se joue entre les libéraux et les socialistes : « Pour les uns, écrit-elle, la liberté entraînant la croissance, le bien-être pour tous réduira les inégalités. Pour les autres l'intervention de l'Etat est nécessaire pour corriger les inégalités économiques, la croissance creusant l'écart entre les riches et les pauvres ». C'est en effet entre ces deux grandes catégories d'acteurs sociaux que se joue la partition.

On pourrait rallonger le catalogue de ces inégalités naturelles. Voici néanmoins, ce qu'il importe de noter : ces diverses inégalités ont pour théâtre la nature, c'est-à-dire le lieu ou milieu de vie des hommes où elles ont libre cours. La question de fond réside dans le débat soit autour de ce qui, en termes d'inégalités naturelles, est et reste typiquement *naturel*, soit autour de ce qui, toujours en termes d'inégalités naturelles, est en fait un *construit social*. N'empêche que cette notion qui est en fait une problématique récurrente occupe, comme le montrent FITOUSSI et SAVIDAN (2003), un volume d'une importance remarquable dans la littérature contemporaine. Dans une telle littérature, les inégalités se trouvent effectivement rattachées à la justice et à l'équité, au racisme, aux politiques familiales et aux politiques de l'égalité, aux systèmes éducatifs, à la santé (USA), aux inégalités Nord/Sud. Au lieu de prolonger cette liste, essayons de comprendre ce qu'il en est des inégalités naturelles ne serait-ce qu'au plan socio-anthropologique ainsi qu'au plan théologique.

2. De la dimension socio-anthropologique des inégalités naturelles

Chercher à comprendre les inégalités naturelles au plan socio-anthropologique, c'est sans déguisement aller aux inégalités sociales. DAHRENDORF (1969 : 16-44) qui cherchait à comprendre les inégalités parmi les hommes en était de fait à la rubrique des inégalités sociales : en cette matière, affirme-t-il, ROUSSEAU a posé les questions essentielles. Ainsi que le révèlent BOUDON et BOURRICAUD (1982 : 309-318), la théorie des inégalités de ROUSSEAU se résume en trois propositions fondamentales :

- a. Les inégalités résultent essentiellement de mécanismes de marché de nature variable d'une société à l'autre mais présents dans toute société. DAHRENDORF écrit en effet dans le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes : « ...chacun commença à regarder les autres et à vouloir être regardé soi-même, et l'estime publique eut un prix (...) ce fut là le premier pas vers l'inégalité » (cf. BOUDON et BOURRICAUD (1982 : 310) ;
- b. Les inégalités tendent à se cumuler ;
- c. L'autorité publique doit faire en sorte, si elle veut que le contrat social soit viable, que « les riches ne soient pas trop riches et les pauvres pas trop pauvres », mais en même temps elle ne doit pas se faire d'illusion sur les limites des politiques d'égalité.

Comme on peut le constater, ROUSSEAU (1712-1778) est toujours d'actualité pour la sociologie moderne, et ceci en raison de multiples aspects de son œuvre d'une part et, d'autre part, en raison de la question fondamentale dont traite sa sociologie politique, celle des conditions de légitimité des institutions politiques.

Dans l'œuvre de ROUSSEAU, l'abandon de la liberté naturelle, c'est-à-dire la liberté dont jouit « l'homme sauvage » dans l'état de nature, s'explique par ce que BOUDON et BOURRICAUD (1982 : 510) désignent par les « effets pervers engendrés par les systèmes d'interaction où chacun a la latitude d'agir en fonction de son seul intérêt ». Et quand ROUSSEAU entreprend de décrire la « transition » de l'état de nature à l'état de société, il « montre, selon les expressions de BOUDON et BOURRICAUD (idem), qu'un système d'interaction de ce type peut avoir des effets improductifs pour chacune des parties. Ces auteurs citent d'ailleurs ROUSSEAU qui écrit en effet : « Voilà comment les hommes purent insensiblement acquérir quelque idée grossière des engagements mutuels et de l'avantage de les remplir, mais seulement autant que pouvait l'exiger l'intérêt présent et sensible ;

car la prévoyance n'était rien pour eux ; et, loin de s'occuper d'un avenir éloigné, ils ne songeaient pas même au lendemain. S'agissait-il de prendre un cerf, chacun sentait bien qu'il devait pour cela garder fidèlement son poste ; mais si un lièvre venait à passer à la portée de l'un d'eux, il ne faut pas douter qu'il ne le poursuivît sans scrupule, et qu'ayant atteint sa proie il ne se souciait fort peu de faire manquer la leur à ses compagnons ».

Dans une telle perspective, les inégalités naturelles sont d'autant plus entretenues que l'existence collective, à l'état de nature, n'est qu'une jungle où domine le plus fort, le plus habile, le plus rusé. Dans ce contexte ne prévaut d'ailleurs qu'une logique : celle de la domination (et donc de la subordination) avec ses multiples conséquences en termes de rupture de communication, en termes de violences et en termes de conflits. Et si ROUSSEAU semble ainsi avoir perçu l'essentiel des inégalités naturelles, un triptyque d'attitudes incombe au socio-anthropologue :

- il revient d'abord au socio-anthropologue dont le but est d'analyser ces inégalités, de s'efforcer de comprendre les mécanismes de marché complexes qui les sous-tendent ; car si les inégalités sont cumulatives, « elles ne se transmettent ni ne se cumulent à la manière du capital patrimonial » ;

- il revient aussi au socio-anthropologue de faire advenir la fonction sociale qui revient au système politique : d'une part, celle de lutter contre les inégalités, si les citoyens doivent restés liés au « contrat social » en l'absence duquel l'anarchie s'instaure ; et, d'autre part, celle de lutter contre les inégalités, surtout dans les sociétés démocratiques où les acteurs n'aspirent qu'à l'égalité comme valeur ;

- enfin, il revient au socio-anthropologue de s'appliquer à pérenniser les passions égalitaires qui, selon Alexis de TOCQUEVILLE sont inhérentes aux sociétés industrielles et d'ailleurs à toutes les sociétés. L'on constate, en effet, que si toutes s'intéresse au simple et au naturel, il n'en existe pas une seule qui reste indifférente par rapport à la science ainsi qu'à ses découvertes ; il n'en est pas une seule qui se désintéresse de la technologie et des fruits qui en résultent. Toutes sont orientées vers la nouveauté, axées sur la créativité ; de fait, elles sont toutes créatrices, même celles que la science de l'homme, à sa naissance, s'applique à qualifier de traditionnelles ou de primitives. Sous ce rapport, toutes les sociétés sont fondamentalement expertes en *design* et rêvent de sortir des inégalités naturelles ; à moins de considérer, dans l'imaginaire social, ces inégalités comme *fatales, implacables et hors de toute mesure de redressement*. Car ce qui, en un sens réel, les valorise c'est non pas l'objectif en tant que tel, mais le subjectif, les croyances ainsi que les représentations. Si les sciences humaines et sociales conduisent à ces résultats, qu'en est-il de la science théologique ?

3. De la dimension théologique des inégalités naturelles

Recentrons tout d'abord la recherche sur la thématique de la création dans la Bible, avant de chercher à nous acheminer vers une lecture théologique des inégalités naturelles. Selon AUVRAY (1981 : 223-224), deux récits complémentaires se laissent scruter.

Il existe en effet un récit plus ancien (Gn 2, 4-25) qui évoque surtout la création du premier couple humain et le cadre où il doit vivre. Ce récit fait apparaître Dieu comme le maître de la fécondité primordiale et l'artisan du jardin d'Eden ; il le montre modelant le corps de l'homme, puis celui des animaux ; du corps de l'homme il extrait la femme. Ce texte montre notamment que tout ce qui existe résulte de l'activité personnelle de Dieu qui, par ailleurs, « travaille à la manière humaine », à

la seule différence que « son œuvre est d'emblée parfaite... Seul, le péché introduira le désordre et la malédiction en un monde qui à l'origine est bon ».

Quant au récit sacerdotal (Gn 1), il est porteur d'un tableau plus impressionnant. Au commencement, Dieu crée l'univers (terre et ciel) à partir du chaos primitif (Gn 1, 1) ; ensuite figure dans cet univers tout ce qui en constitue la richesse et la beauté. Il existe en effet dans la création un ordre admirable que traduisent la régularité du mouvement des astres, la distinction des règnes ainsi que les lois de la reproduction. Cette œuvre du Créateur advient en raison de la performativité de sa parole. Elle culmine dans la création de l'homme qui sera à l'image, à la ressemblance de Dieu. Il lui revient notamment d'être fécond et de dominer l'univers en évitant de perdre de vue ce qui devient le modèle de tout travail humain : l'activité créatrice de Dieu.

Ce sont en fait deux récits qui, loin d'être contradictoires, se complètent pour traduire ce qui relève de la création du genre humain. Que l'on évite de s'enliser ici dans le débat sur le genre littéraire de ces récits dont les chercheurs veulent savoir s'il s'agit de « mythes » ou de « réalités » ; débat qui d'ailleurs ne manque pas de pertinence. Il convient néanmoins de percevoir en eux des textes fondateurs dont la fonction explicative aide à comprendre la problématique de la création du genre humain. Les deux textes cités s'accordent pour dire que, dès l'origine, c'est-à-dire à la création, le genre humain n'est grevé d'aucune entrave, d'aucune inégalité. L'homme et la femme ne sont pas impliqués dans un rapport d'inégalité ; bien au contraire, ils se complètent. C'est là une œuvre d'emblée parfaite comme Dieu, son Auteur.

Alors, d'où les inégalités viennent-elles ? Ne les situons pas dans la création du genre humain. Elles ont dû survenir après la création, pas en même temps qu'elle, c'est-à-dire pas synchroniquement, mais diachroniquement, c'est-à-dire précisément « par après ». Si nous nous autorisons à assimiler les inégalités naturelles au mal ou, plus théologiquement, au péché humain, elles constituent alors ce désordre qui est intervenu dans une création parfaite au départ. Mieux, les inégalités naturelles sont des conséquences de ce désordre primordial survenu consécutivement à la création du genre humain. Et ces inégalités continuent aujourd'hui de se créer par l'entremise de leurs promoteurs.

Plus que l'Ancien Testament, c'est le Nouveau Testament qui traduit ce drame intervenu après la création, dans le contexte du péché humain. Théologiquement, il importe de se référer au Nouveau Testament où, de fait, tout s'articule autour de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Uni au Père, il répond de la création originelle. Mais en Lui, une création nouvelle est déjà inaugurée : c'est la re-création eschatologique du genre humain. La création et la rédemption traduisent ainsi conjointement ce que nous devenons dans le contexte néotestamentaire : comme cela apparaît dans l'épître aux Ephésiens (2, 10), « l'ouvrage de Dieu, créés dans le Christ Jésus en vue des bonnes œuvres ».

Une de ces bonnes œuvres réside dans la lutte contre les inégalités ; une de ces bonnes œuvres réside dans la promotion de cette lutte pour la restauration de l'égalité et donc de la paix et de la justice entre les hommes. L'Eglise, mère et éducatrice, experte en science de l'homme et de la société, n'est pas restée indifférente aux inégalités sociales. Le Concile Œcuménique Vatican II qui est une de ses structures notoires, distingue globalement deux types d'inégalités: d'une part, les inégalités économiques et sociales qui font scandale (Gaudium et Spes 8-9, 218-219 ; 29, 245 ; 63, 300) et sont parmi les injustices qui provoquent la guerre. Ledit Concile suggère de les faire disparaître le plus rapidement possible (Gaudium et Spes 66, 303). Ces inégalités, dit le Concile,

affectent encore les peuples indépendants en politique (Gaudium et Spes 85, 337). Le Concile les considère comme le scandale des nations, en partie chrétienne, dans l'abondance tandis que d'autres sont privées du nécessaire (Gaudium et Spes 88, 342). Le Concile Vatican II distingue, d'autre part, les inégalités de puissance selon laquelle l'on fonde des institutions pour régler le commerce international et compenser une excessive inégalité de puissance entre les nations (Gaudium et Spes 86, 339)... Citons, plus proche de nous, le Magister dans *Africae Munus* où Benoît XVI (2011 : 43), abordant la rubrique du respect de la création et de l'écosystème, dénonce « une économie soucieuse des pauvres et résolument opposée à un ordre injuste qui, sous prétexte de réduire la pauvreté, a souvent contribué à l'aggraver ». Dans la même rubrique, le pape Benoît XVI (idem) affirme qu'« il est du devoir de l'Eglise de lutter pour que chaque peuple puisse être lui-même le principal artisans de son progrès économique et social et puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel comme membre actif et responsable de la société humaine, sur un plan d'égalité avec les autres peuples ». Et comment ne pas évoquer le pape François qui, abordant les thématiques de justice, de paix, de légalité du bien commun, de développement, etc., s'applique toujours à se faire explicite sur la problématique des inégalités, avec le souci de préserver les pauvres ?

Face aux inégalités, il revient aux décideurs en termes de pastorale de discerner au sujet des voies et moyens afin de parvenir à une issue convenable, c'est-à-dire à un monde plus juste et dépouillé des inégalités ; il s'agira ainsi d'un monde où le développement n'est plus ce déséquilibre entre les grands et les petits, où l'establishment ne continue plus de se suffire au dépend des couches misérables, exclues et réduites à des expédients de toutes sortes, mais un monde recréé en Jésus-Christ mort et ressuscité, et donc un monde libéré des servitudes qui lui sont préjudiciables.

Toutefois, la tendance désormais bien connue c'est l'indifférence collective vis-à-vis des responsables des inégalités. Car l'on ne saurait chercher à mettre un terme aux inégalités naturelles sans s'en prendre à leurs dynamiques. Les auteurs et responsables de ces inégalités relèvent eux aussi de ces dynamiques ; il est cependant difficile de les déceler, en raison du caractère « naturel » et même « évident » des dites inégalités. Le pape Benoît XVI (2011), dans *Africae Munus*, s'insurge contre cette indifférence et requiert que ces responsables soient poursuivis. Il reste que les experts élucident les modalités de cette poursuite.

Conclusion

Le propos ci-dessus ne traduit pas le terme des « réflexions sur les inégalités naturelles dans la création du genre humain » ; il n'est qu'une contribution à l'avènement de toute entreprise se déployant des inégalités naturelles vers un monde restauré où l'égalité et donc la justice et la paix prévalent. Ce propos voudrait surtout attirer l'attention des acteurs sur les aspects « élémentaires » des dites réflexions. On ne saurait, en pareil exercice, esquiver le débat prenant en compte la nature et la culture ; on ne saurait non plus, en pareil exercice, faire abstraction de la « transition » de l'état de nature à l'état de société et, encore moins, chercher à éviter le pionnier incontournable et emblématique qu'est ROUSSEAU.

Même en cas d'inégalités typiquement « naturelles », il s'impose aux acteurs sociaux de promouvoir non pas une jungle où s'exacerbent les inégalités, les dominations, les violences et les conflits, mais un monde où prévaut la cohésion sociale en raison de la prévalence du dialogue, du consensus, du

respect mutuel, de la confiance, de l'amitié et de la fraternité en tant que pré-requis de la justice et de la paix; toutes ces conditionnalités s'imposent particulièrement à nous qui, en raison de l'actualité politique en République du Bénin, expérimentons aujourd'hui un contexte pré-électoral.

La vie sociale d'une part et, d'autre part, le contrat social qui lui est subséquent s'avèrent par ailleurs incontournables pour que soit garantie la société égalitaire. Les sciences humaines et sociales offrent ainsi une contribution qui permet de comprendre et d'expliquer la problématique des inégalités naturelles, même si l'on peut en venir à y découvrir un construit social.

Néanmoins, si venait à manquer l'éclairage de la foi chrétienne, une dimension de fond ferait défaut. Aussi la science théologique conduit-elle non seulement à l'héritage issu de l'Ancien Testament pour ce qui est des textes fondateurs de la problématique de la création du genre humain, mais aussi au dépassement qu'il s'avère nécessaire d'opérer au moyen du Nouveau Testament où se réalise en Jésus-Christ la « re-création » en vue d'un monde nouveau libéré de toutes servitudes et, en particulier, des inégalités.

Cinq expressions clés : inégalité naturelle, création du genre humain, dignité humaine, imaginaire social, construit social.

Références bibliographiques

AUVRAY Paul, 1981, *Création*, Vocabulaire De Théologie Biblique, Paris, Les Editions du Cerf.

Benoît XVI, 2011, *Africae Munus*, Exhortation Apostolique post-synodale Africae Munus, Cotonou, Editions La Croix du Bénin.

BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

BOUFFARTIGUE Paul (sous la direction de), 2004, *Le retour des classes. Inégalités, dominations, conflits*, Paris, La dispute/SNEDIT.

DEKEUWER-DEFOSSEZ Françoise, 2003, « La question juridique de l'égalité des sexes », in FITOUSSI Jean-Paul et SAVIDAN Patrick, op. cit.

DAHRENDORF Ralph, 1969, « On the origin of inequality among men », in BETEILLE A. (red.) *Social inequality. Selected readings*, Harmondsworth, Penguin Books, p. 16-44.

FITOUSSI Jean-Paul et SAVIDAN Patrick, 2003, *Comprendre les inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France.

FOULQUIE Paul, 1962, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, Presses Universitaires de France.

GRAWITZ Madeleine, 1999, *Lexique des sciences sociales*, Paris, DALLOZ.

GRESLE François et al.,

LALANDE André, 1926, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France.

ROUSSEAU Jean-Jacques

THINES Georges et LEMPEREUR Agnès, 1975, *Dictionnaire général des sciences humaines*, Paris, Editions Universitaires.

VINSONNEAU Geneviève, 1999, *Inégalités sociales et procédés identitaires*, Paris, Armand COLIN